

# ALLOCATION OBSÈQUES - PACK FAMILLE

## OBJET

Garantir au bénéficiaire désigné le versement du capital prévu au contrat afin de financer les obsèques de l'assuré et/ou d'un membre de sa famille dans le cadre de l'option famille

## GARANTIES

En cas de décès par accident : versement immédiat du capital prévu au contrat

En cas de décès par maladie : versement du capital garanti après un délai de carence (qui court à compter de la date d'effet de l'adhésion) tel qu'indiqué ci-dessous :

- pour une adhésion jusqu'à 60\* ans : 90 jours
- pour une adhésion à 60\* ans et plus : 9 mois

\*âge par différence de millésime de l'assuré principal

## COTISATION

Cotisation déterminée en fonction de l'âge (tranche d'âge) de l'adhérent principal, du capital garanti et de l'option tarifaire (individuelle ou famille)

## CAPITAUX

quatre montants d'allocation au choix :

1 525 €  3 050 €  4 575 €  6 100 €

## PROFIL TYPE DE L'ASSURÉ

Famille avec enfants souhaitant s'assurer un capital en cas de décès d'un membre de la famille pour financer les obsèques par exemple

## LES + DU CONTRAT

Aucune sélection médicale

Possibilité de souscrire jusqu'à 74 ans

Choix du montant du capital garanti et des bénéficiaires par l'adhérent

Possibilité de désigner comme bénéficiaire un organisme de pompes funèbres

Capital versé exonéré des droits de succession (selon la législation en vigueur)

Une seule cotisation pour protéger toute la famille

Retrouvez tous les éléments de vente de cette garantie sur <http://www.assure-en-ligne.fr>